

**COMMUNE
DE CALLAC**
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 1^{er} Septembre 2026

Convocation du :	26 août 2026
Date d'affichage :	26 août 2026
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Délibération n°2026/09/01/09

Nomenclature 5.2

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Angélique RAFIGNON – Jean-François COATRIEUX – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN – Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Bruno LEBRETON – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Guillaume DELMAIRE – Benjamin TAGUET – Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Emilie BONINO à M. COATRIEUX

Absence : M. Patrick MORIN (excusé)

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance M. Guillaume DELMAIRE.

Objet - Conseil municipal Jeunes : Proposition de Règlement intérieur

M. le Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2021, le Conseil municipal avait institué un Conseil Municipal Jeunes (CMJ) pour la durée du mandat, soit la période 2021-2026.

M. le Maire souhaite que ce Conseil Municipal Jeunes perdure pour la durée du présent mandat. La commune de Callac affirme ainsi sa volonté d'associer pleinement sa jeunesse aux réflexions et aux projets qui participent à son développement.

M. le Maire rappelle que le CMJ constitue un lieu de dialogue entre les jeunes, les élus et les habitants. Il offre aux enfants et aux adolescents l'opportunité de faire entendre leur voix, d'exprimer leurs idées, de proposer des projets d'intérêt général et de participer concrètement à la vie de leur territoire.

Le Conseil Municipal des Jeunes est un espace d'apprentissage, d'expérimentation et de confiance où chacun est encouragé à prendre des initiatives, à travailler en équipe et à découvrir que l'action publique est avant tout un engagement au service des autres.

Fidèle à sa devise, « Grandir ensemble pour faire grandir Callac », le Conseil Municipal des Jeunes s'attache à construire des projets utiles, solidaires, innovants et durables, dans le respect de l'intérêt général. Il exprime une vision de la citoyenneté, de l'engagement et de la place des jeunes dans la commune.

M. Le Maire propose au Conseil d'approuver le Règlement intérieur tel que validé par la Commission « Éducation, Jeunesse et Sports » du 19 août dernier et préalablement transmis à chaque conseiller municipal (annexe n°2).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à la majorité des votants (1 voix contre : M. Boutier) de :

- **Valider** la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes pour la durée du mandat actuel ;
- **Approuver** le Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes ci-annexé.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET



Le secrétaire de séance,
Guillaume DELMAIRE

